

Information légale

VDI

Une concession pour vous

Service location



Ce site et les documents qui y sont liés sont entièrement fictifs et exclusivement associés à Transport Manager (TM), un jeu de simulation. Toute ressemblance avec des concessions réelles est purement fortuite. Ce site n'a aucun lien avec des concessionnaires réels.

1. Mise à jour 24-06-2025

Suite à la mise en conformité de la concession avec les exigences de l'autorité organisatrice, la concession VDI apporte plusieurs modifications à son règlement. Ces changements sont applicables de manière rétroactive.

- **Publicité en cours** : un plafond de 500€ par véhicule est désormais appliqué.
- **Résiliation anticipée** : aucun frais supplémentaire ne sera désormais appliqué, mais l'intégralité du montant de la location reste due.
- **Non-restitution des véhicules** : le remboursement sera désormais basé sur la valeur à neuf du véhicule (au lieu de la valeur à neuf majorée de 25 %).
- **Non-restitution des véhicules** : le joueur concerné pourra désormais être placé sur liste noire pour une durée indéterminée (contre un an auparavant).

2. La concession ;

- Nom du programme : Location By VDI
- Propriétaire du programme : VDI
- Contact :
 - Discord: [Lsctzer]
 - Forum: [Lsctzer]

3. Responsabilité :

Les locations By VDI constituent un service exclusif de VDI , dont la propriété et la gestion appartiennent intégralement à VDI. Ce service peut être suspendu ou interrompu à tout moment, sans justification ni préavis de la part de VDI. Cependant, toutes les transactions engagées et les véhicules loués avant toute interruption seront honorés jusqu'à leur terme. VDI se réserve également le droit de modifier, sans avertissement préalable, le fonctionnement et les modalités des ventes rapides, afin de garantir une flexibilité optimale et de répondre aux besoins évolutifs du marché.

4. Protection des données :

En utilisant les locations By VDI, l'utilisateur accepte la collecte et l'utilisation de certaines informations conformément à notre politique de confidentialité, accessible à l'adresse suivante :

[☰ Politique de confidentialité](#)

5. Règlement

Règles générales des locations By VDI

1. Propreté des véhicules

- Les véhicules doivent être restitués propres (minimum 90 % de propreté).
- Amende en cas de non-respect :
 - Véhicule sale : **300 €**.

2. Publicité

- Amendes applicables :
 - Publicité encore active : **150 € par jour** restant du contrat par véhicule avec un plafond de **500€** par véhicules

3. Entretien et contrôle technique (CT)

- Le locataire est responsable du contrôle technique pendant la période de location.
- Un véhicule de remplacement peut-être demandé gratuitement via le SAV (Règlement du SAV d'application)
- Le CT sera remboursé sur présentation d'une preuve.
- Amende pour absence de CT valide en fin de location : **200 €** par véhicule.

4. Numéro de parc

- Chaque véhicule possède un numéro unique. Celui-ci ne doit pas être modifié.
- Amende en cas de changement : **3.000 €** par véhicule.

5. Gestion des pannes et réparations

- Les pannes sous garantie sont prises en charge par la concession.
- Les réparations hors garantie (pneumatiques, bris de glace, accident, etc.) sont à la charge du locataire.
- Signalement obligatoire des pannes via le service après-vente (SAV) avec type de panne et immatriculation.

6. Durée de location

- Durée minimale : **1 semaine**.
- Durée maximale : **24 semaines**.
- Les prolongations sont possibles pour les membres du club VDI Star. (Dans la limite des 24 semaines consécutives)

7. Désistement

- Applicable uniquement si le devis est créé le jour où la location commence.
- Le temps de réflexion/ de désistement est la durée pendant laquelle le devis peut être refusé sans pénalité (et les véhicules livrés dans le parc joueur)

8. Résiliation anticipée

- Un retour anticipé est possible.
- Aucune pénalité ne sera prélevée, l'entièreté du montant sera par contre dû.

9. Non-restitution des véhicules

- En cas de réforme ou vente non signalée, le locataire devra rembourser la valeur à neuf.
- Le locataire pourra être placé sur une liste noire pour une durée indéterminée.

10. Options et équipements

- Ajout d'options ou modifications interdites (ex. : panneaux publicitaires, oblitérateurs).
- Amende en cas d'infraction : **2.000 €** par véhicule, sans remboursement possible.

11. “Le moins cher du marché”

- VDI s'engage à maintenir les prix de ses locations au plus bas du marché. La dénomination “le moins cher du marché” est basé sur une étude réalisée le 14 janvier, toute diminution de prix de la part d'autre concessionnaire est possible et VDI ne s'engage pas à diminuer également ses tarifs.

12. Comment faire une bonne demande de location ?

- 1. Choisissez votre modèle ainsi que la motorisation voulue parmi notre catalogue en ligne
- 2. Vérifiez que le modèle choisi soit encore disponible dans le document mentionnant les disponibilités du parc VDI
- 3. Si il reste des modèles disponibles à partir de la date que vous souhaitez remplissez le questionnaire disponible à la même page.
- 4. Félicitation, votre demande sera traitée dans les plus brefs délais.

13. Paiement des factures

- Prélèvement automatique au début de la location +0% (du prix total)
- Prélèvement automatique de manière hebdomadaire +15% (du prix total)
- Facture à payer sous 30 jours à la fin de la location +30%

Ces 3 options vous permettent d'obtenir les tarifs les moins chers ou ce qui vous permettra de payer le plus tard possible tout en ayant des bus qui roulent.

14. Location automatique

- Le système de location automatique est d'application chez VDI.
- Seul un refus avant le début de location ou du délai de rétractation peut annuler un contrat.

- Les devis de location sont validés automatiquement et la location débute au premier jour demandé.

15. Conditions Financières

- Les joueurs doivent disposer des fonds nécessaires au moment de la demande.
- Les demandes sans fonds suffisants seront refusées, et un abus peut entraîner une amende.

En confirmant une demande de location, le locataire accepte intégralement ces conditions. Ces règles permettent de garantir le respect des engagements pour un service de qualité et durable.